

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 17 mai 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 17 mai à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Isabelle Baas, 1^{ère} adjointe.

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 15

Nombre de conseiller-e-s présent-e-s : 13

Nombre de conseiller-e-s absent-e-s : 2

Étaient présent-e-s :

Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard.

Étaient absent-e-s :

Céline Elie donne procuration à Isabelle Baas

Estelle Trémouléac donne procuration à Christine Robin

Date de convocation : 10 mai 2022

Secrétaire de séance : Christophe Martin

OBJET : Tarifs communaux 2022

Les propositions de la commission des finances pour 2022, sont les suivantes :

1. Pas d'évolution pour les tarifs de l'eau et l'assainissement, pour les concessions dans le cimetière ni pour la cantine et le périscolaire
2. Modification des tarifs pour le portage des repas à compter du 1^{er} juin 2022.

Ceux-ci n'avaient pas été modifiés depuis 2012, alors que les facturations du Chapon d'or ont augmenté chaque année.

PORTAGE DES REPAS – CCAS

Délibération du conseil municipal du 17/05/2022 : (Applicable au 01/06/2022)

Repas simple : 9,70 € (tarif précédent était de 9,15 €)

Repas complet : 10,80 € (tarif précédent était de 10,15 €)

3. Modification des modalités et des prix pour la location des salles communales.

Pour la location des salles, il a été constaté à plusieurs reprises que le ménage n'était pas fait correctement, c'est pourquoi, il a été décidé de mettre en place un chèque de caution spécifique ménage, qui s'ajoutera au chèque de caution pour les dégâts matériels.

TARIFS SALLE DES FETES

Délibération du 17/05/2022 (Applicable au 01/06/2022 pour les nouveaux contrats)

Montants Cautions étage Rez de chaussée

-Chèques de caution Ménage :

Ménage Cuisine	150 €
Ménage Grande Salle	160 €
Ménage Bar	180 €
Ménage Sanitaires	40 €
Ménage total	480 €

-Chèque de caution 500 €

Montants des locations

Rez de Chaussée		Pirailons	Extérieurs	Option chauffage
Bar + salle + cuisine	Week-end (Mariage, ...)	360 €	450 €	100 €
	1 seul jour : vendredi, samedi, dimanche	250 €	360 €	50 €
	1 seul jour en semaine	150 €	190 €	50 €
Salle + cuisine	Week-end	220 €	270 €	70 €
	1 jour	140 €	180 €	40 €
Cuisine Seule	1 jour	40 €	50 €	
Bar seul	1 jour	75 €	120 €	30 €

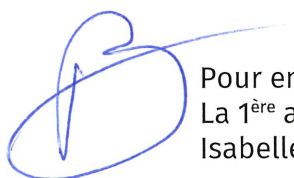
<u>La Passerelle</u>		Entrées payantes	Entrées gratuites	Option Chauffage
	1 jour	160 €	65 €	35 €
	2 jours	260 €		70 €

<u>Salle « Ancienne cantine »</u>		
	Week-End	110 €

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux tarifs pour le portage des repas
DIT qu'ils seront appliqués à compter du 1^{er} juin 2022

APPROUVE les nouveaux tarifs pour la location des salles communales,
DIT qu'ils s'appliqueront à compter du 01 juin 2022 (sauf pour les contrats signés en cours)


Pour empêchement du maire
La 1^{ère} adjointe
Isabelle Baas

